

## Échantillons

La Nouvelle-Zélande a signé la *Convention douanière sur le carnet ATA* (Administration Temporaire Admission) pour l'admission temporaire des marchandises. Le système de carnet facilite grandement l'envoi d'échantillons commerciaux, d'équipement professionnel et d'autre matériel connexe. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, communiquer avec l'organisme émetteur du carnet, qui est la Chambre de commerce du Canada, 1080, Côte du Beaver Hall, Montréal (Québec), H2Z 1T2, tél.: (514) 866-4334.

## Infrastructure, transports et communications

### Chemin de fer

Un réseau ferroviaire qui s'étend sur quelque 4 300 km relie la presque totalité des grands centres de la Nouvelle-Zélande. Le réseau est essentiellement administré par la société d'État *New Zealand Railways*. Des wagons de toutes sortes transportent n'importe quel type de produit, y compris les matières premières en vrac et les conteneurs. Un système efficace de transbordeur permet le trafic ferroviaire entre l'île du Nord et celle du Sud.

### Réseau routier

Outre les chemins de fer, un réseau routier de plus de 93 000 km permet l'acheminement des produits. Un important parc de véhicules commerciaux (camions, etc.) livre une forte concurrence aux chemins de fer.

### Service aérien

Les principales lignes aériennes du pays que sont *Air New Zealand*, le transporteur national, et *Ansett New Zealand*, assurent la liaison entre les grands centres. Des transporteurs de troisième niveau complètent le réseau.

### Population active

Au nombre de 1,6 million, les travailleurs néo-zélandais possèdent en général un niveau d'instruction et de formation élevé. Ils sont majoritairement syndiqués, et environ la moitié est assujettie à des conventions collectives qui sont régies par l'*Industrial Relations Act* (1987).

Étalée le plus souvent sur cinq jours (du lundi au vendredi), la semaine de travail est en moyenne de 40 heures. Toutes